

**DEC140112DR16**

***Délégation de signature consentie à Monsieur Christophe COUDROY par la déléguée régionale en tant qu'ordonnateur secondaire***

## **La déléguée régionale**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** la décision n° 000207DCAJ du 20 mars 2000 modifiée portant création et organisation de la délégation Paris Michel-Ange;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010-Délégation de pouvoir modifiée conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux du CNRS ;

**Vu** la décision n°100169DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des ressources humaines ;

**Vu** la décision n°112056DAJ du 28 septembre 2011 portant nomination de Monsieur Christophe COUDROY aux fonctions de Directeur des Ressources Humaines ;

**Vu** la décision n°130980DAJ du 29 mars 2013 portant nomination de Madame Isabelle LONGIN aux fonctions de Directrice Adjointe des Ressources Humaines ;

**Vu** la décision n° 133068DAJ du 14 novembre 2013 portant nomination de Madame Hélène NAFTALSKI, Déléguée Régionale de la circonscription Paris Michel-Ange ;

**Décide**

### *Article 1er*

Délégation est donnée à **Monsieur Christophe COUDROY**, Directeur des Ressources Humaines (DRH), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la Direction des Ressources Humaines, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 15 000 euros hors taxes, soit 17 940 euros TTC,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

### *Article 2*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDROY, délégation est donnée à **Madame Isabelle LONGIN**, Directrice Adjointe des Ressources Humaines, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 3*

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe COUDROY et de Madame Isabelle LONGIN, délégation est aussi donnée à :

- **Madame Christiane ENAME**, responsable du service formation et itinéraires professionnels ;
- **Monsieur Gilles SABAT**, chargé de la gestion des ressources aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.

### *Article 4*

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

### *Article 5*

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2014

Hélène NAFTALSKI

Ange

Déleguée Régionale Paris Michel-